Portail Servitude

endroit où je voudrais ouvrir.

Par Dylan74
Bonjour, Nous avons acheté un terrain avec une servitude de passage, nous sommes le fond servant un portail coulissant est situé à l'entrée de la servitude. Il est mentionné dans l'acte de vente, il est noté qu'il doit être entretenu à 50/50. Pouvons nous retirer ce portail sans l'autorisation du fond dominant? Merci
Par Isadore
Bonjour,
Si le texte établissant la servitude n'impose pas que vous le conserviez, oui. Ce portail est à vous, vous avez le droit d'en disposer.
Par yapasdequoi
Bonjour,
Vous souhaitez supprimer ce portail pour quelle raison ?
S'il est sur votre terrain, vous faites ce que vous voulez en respectant toutefois ce qui est prévu dans le document de servitude.
Bonjour, Merci pour votre retour. Pas envie de partager entretien avec voisin.et c'est un portail coulissant et le portail en position ouverte bloqué un